



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de
la communication DETEC

Office fédéral des transports OFT
Divisions Financement, Sécurité et Infrastructure

Perfectionnement de l'ordonnance visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics (OTHand) Vue d'ensemble des principales modifica- tions





**Perfectionnement de l'ordonnance visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports
publics (OTHand) – cycle de mise à jour 2024 – Vue d'ensemble des principales modifications**

Thème : STI PMR révisée

Art. 3a

Al. 2

Le numéro du règlement UE de la STI PMR révisée au niveau de l'UE au DATE est actualisé et indiqué dans la note de bas de page.

(Remarque : au début du processus de mise en œuvre, la numérotation donnée par l'UE n'est pas encore connue).

Thème : aides financières LHand

Art. 1, al. 2, let. b

Art. 9 à 23

Art. 24, al. 1

Art. 25, al. 1

Divers

Abrogés, car le plafond de dépenses alloué pour les aides LHand conformément à l'art. 23 LHand expire le 31 décembre 2023.

Les art. 24 et 25 sont adaptés car il faut pouvoir verser les aides financières déjà allouées précédemment à des projets de matériel roulant dont l'achèvement a été reporté à 2024 et surveiller aussi après 2023 l'exécution de charges éventuelles et les remboursements qui y sont liés le cas échéant.